

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Mars 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2014, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1 - La société « SICAV AVENIR » emploie 21,15 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation citée ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Mars 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2014.

Tunis le 30 Avril 2014
Le Commissaire Aux Comptes :
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/03/2014

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	856 264	930 166	879 090
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		383 431	481 719	388 913
b - Obligations et Valeurs assimilées		472 833	448 447	490 177
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		463 703	404 537	421 104
a - Placements monétaires	3-3	392 298	207 907	388 604
b - Disponibilités	3-9	71 405	196 631	32 500
AC 3 - Créances d'exploitation		348	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 320 315	1 335 051	1 300 542
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 312	3 321	4 189
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 312	3 321	4 189
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 279 545	1 304 023	1 265 048
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	37 458	27 707	31 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		31 304	25 944	20
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 154	1 763	31 284
ACTIF NET		1 317 003	1 331 730	1 296 353
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 320 315	1 335 051	1 300 542

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 Mars 2014

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	5 812	3 979	31 492
a - Dividendes		-	-	12 953
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 812	3 979	18 539
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 861	1 363	13 434
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 673	5 342	44 926
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 3 519	- 3 578	-14 248
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 154	1 763	30 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	600
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 154	1 763	31 278
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 154	1 763	31 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	- 6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		12 697	- 33 963	- 71 196
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 850	36 418	32 977
* Frais de négociation		- 51	- 209	- 675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		20 651	4 009	-7 617

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Mars 2014

	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	6 154	1 763	31 278
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	12 697	- 33 963	- 71 196
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 850	36 418	32 977
d - Frais de négociation de titres	- 51	- 209	- 675
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 25 924
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	-	2 172
* Capital	-	-	2 225
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	- 59
* Régularisations des sommes distribuables	-	-	6
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-	-	-
* Capital	-	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	20 651	4 009	- 31 368
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 296 353	1 327 721	1 327 721
b - En fin de période	1 317 003	1 331 730	1 296 353
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	22 859	22 820	22 820
b - En fin de période	22 859	22 820	22 859
VALEUR LIQUIDATIVE	57,614	58,358	56,711
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,59%	0,30%	-0,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2014

(Unité en Dinars Tunisien)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 856 264 DT contre 930 166 DT au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Coût d'acquisition	883 705	937 458	921 879
- Actions et droits rattachés	377 777	452 486	395 952
- Titres OPCVM	45 948	44 987	45 948
- Obligations et valeurs assimilées	459 980	439 985	479 980
Plus ou moins values potentielles	-40 293	-15 754	-52 987
- Actions et droits rattachés	-40 847	-16 013	-53 081
- Titres OPCVM	554	260	94
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	12 853	8 462	10 197
Total	856 264	930 166	879 090

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 812 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 contre un montant de 3 979 DT du 01/01/2013 au 31/03/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Revenus des actions	-	-	11 260
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	1 693
- Revenus des Obligations	5 812	3 979	18 539
Total	5 812	3 979	31 492

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 392 298 Dinars contre 207 907 Dinars au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Bons de trésor à court terme	184 502	207 907	205 547
Compte à terme	207 796	-	183 057
Total	392 298	207 907	388 604

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014, à 3 861 DT contre 1 363 DT du 01/01/2013 au 31/03/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Intérêts/ Compte de dépôt	2 415	-	8 261
- Intérêts/ Bons de trésor	1 446	1 363	5 173
Total	3 861	1 363	13 434

3-5 Note sur le capital

Capital au 31/12/2013	
- Montant	1 265 048
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	12 697
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 850
- Frais de négociation	-51
Capital au 31/03/2014	
- Montant	1 279 545
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice en cours	6 154	1 763	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	31 304	25 944	20
Total	37 458	27 707	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 3 312 DT contre 3 321 DT au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	1 118	1 127	1 106
- Dépositaire	2 194	2 194	3 083
Total	3 312	3 321	4 189

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 à 3 519 DT contre 3 578 DT du 01/01/2013 au 31/03/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	3 228	3 288	13 068
- Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
Total	3 519	3 578	14 248

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 71 405 DT contre 196 631 DT au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	71 405	194 374	32 500
- Sommes à l'encaissement	-	2 256	-
- Sommes à régler	-	-	-
Total	71 405	196 631	32 500

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/03/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/03/2014	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		377 777	336 929	25,52%	25,58%
AMS	3 875	38 025	19 394	1,47%	1,47%
ARTES	1 500	10 356	11 672	0,88%	0,89%
ASSAD	2 050	6 488	16 857	1,28%	1,28%
ATB	5 000	22 654	21 250	1,61%	1,61%
ATL	1 475	6 077	3 990	0,30%	0,30%
BS	1 467	26 007	25 194	1,91%	1,91%
BT	2 700	23 508	24 600	1,86%	1,87%
BTEI ADP	550	16 895	14 570	1,10%	1,11%
CAR CEMENT	10 175	28 090	33 608	2,55%	2,55%
ENNAKL	2 974	31 044	28 928	2,19%	2,20%
NEW BODY LINE	782	5 268	4 683	0,35%	0,36%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	27 396	2,07%	2,08%
POULINA GP H	1 364	7 515	7 888	0,60%	0,60%
SAH	72	673	1 018	0,08%	0,08%
SIPHAT	1 400	35 594	13 031	0,99%	0,99%
SITS	852	2 389	2 123	0,16%	0,16%
SOTIPAPIER	170	850	1 183	0,09%	0,09%
SOTRAPIL	884	23 357	8 772	0,66%	0,67%
SOTUVER	1 000	7 060	6 774	0,51%	0,51%
TPR	1 680	6 196	7 542	0,57%	0,57%
TUNINVEST	600	6 304	6 894	0,52%	0,52%
TUNIS RE	2 685	26 017	28 005	2,12%	2,13%
WIFACK	1 496	21 410	21 559	1,63%	1,64%
Obligations		459 980	472 833	35,81%	35,90%
AMENBANK2009 B	500	36 660	37 469	2,84%	2,85%
BH 2007	1 000	20 000	20 294	1,54%	1,54%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320	76 427	5,79%	5,80%
BTE 2009	1 000	60 000	61 360	4,65%	4,66%
CIL 2012/1	500	30 000	30 004	2,27%	2,28%
ELW 2013	1 000	100 000	105 063	7,96%	7,98%
HL F 2010/1	1 000	40 000	41 316	3,13%	3,14%
TL 2013-2 B	1 000	100 000	100 900	7,64%	7,66%
OPCVM		45 948	46 502	3,52%	3,53%
SICAV_EPARGNANT	449	45 948	46 502	3,52%	3,53%
Total Général		883 705	856 264	64,85%	65,02%